



Malfaçon sur pose menuiseries de maison

Par **poupou351**, le **11/05/2008** à **13:27**

bonjour, nous avons fait construire notre maison il ya 4 ans et avons recemment fait intervenir un menuisier dans le cadre de l'apres vente car il manquait un joint à une baie vitrée. Le menuisier nous a fait savoir que la baie a été mal posée et qu'il est impossible de remplacer un carreau si il venait à casser. Il faut donc recasser le carrelage puis reposer la baie et refaire le carrelage. Quels sont les recours et quelles démarches entreprendre? merci pour votre précieuse réponse